



# Collège Saint-Joseph de Hull

## Parcours Arts plastiques et Multimédia

**À garder pour vos dossiers**

### Dates de paiements 2024-2025

<b><u>1<sup>er</sup> septembre</u></b>	Frais de scolarité – 1 <sup>er</sup> versement Frais d'activités et matériel pédagogique <b><u>montant établi à titre indicatif selon le degré soit 180\$, 1<sup>er</sup> à 4<sup>e</sup> sec. et 5<sup>e</sup> sec.330\$</u></b> <b>Total</b>	<b>1410\$</b>  <input type="text"/>
<b><u>30 septembre</u></b>	Transport scolaire – 1 <sup>er</sup> paiement (STO ou autobus scolaire) Conseil des élèves IPad Association des parents Fondation Carte STO-CSSPO  <b>Total</b>	290\$ 32\$ Prix selon l'IPad 25\$ <u>par élève</u> 50\$ <u>modifiable</u> 10\$ <u>si applicable</u>  <input type="text"/>
<b><u>1<sup>er</sup> décembre</u></b>	Frais de scolarité – 2 <sup>e</sup> versement	<b>1410\$</b>
<b><u>1<sup>er</sup> février</u></b>	Transport scolaire – 2 <sup>e</sup> me paiement	À déterminer
<b><u>1<sup>er</sup> mars</u></b>	Frais de scolarité – 3 <sup>e</sup> versement	<b>1405\$</b>

À ceci s'ajouteront les frais de réinscription annuelle de 200\$, payable en mai 2025 et d'autres frais si applicable. À titre d'exemple : les activités parascolaires, les sorties d'hiver et de fin d'année, etc. Le montant des frais de scolarité s'élève à 4 225\$. Le paiement se fera en trois versements annuels.

## Important

**Adhésion en un seul mode de paiement.** Le prélèvement automatique est fortement recommandé afin de faciliter vos versements. Si vous désirez adhérer au **prélèvement automatique** en cours d'année, **veuillez remplir le formulaire sur votre portail**, sous l'onglet Document. Le nom et le prénom de l'élève doivent apparaître clairement sur chaque spécimen chèque.

**Aucune élève ne sera admise à commencer une nouvelle année scolaire si tous les frais de l'année précédente ne sont pas payés.**

Tout paiement automatique ou chèque refusé par un établissement financier, en raison d'un manque de fonds, entrainera des frais de 35\$. Ces frais sont exigibles à compter de la date de refus par l'établissement financier.

**Les versements se font sans attendre de facture.**

### À REMETTRE OU À REMPLIR SUR LE PORTAIL

- 1- **Les consentements** doivent obligatoirement être complété sur le portail parent.
- 2- **La fiche médicale doit être à jour** dans le portail sous l'onglet « mon dossier ». Pour les nouvelles élèves il doit être complété dans votre portail parent.
- 3- **Les élèves qui fréquenteront le Collège pour la première année doivent envoyer par courriel leur bulletin final de juin 2024 par courriel.**

**Si votre fille ne revient pas au Collège en septembre prochain, veuillez-nous en aviser le plus rapidement possible. Un document officiel est à compléter et à nous remettre. Merci**

